



Polyvalente Montignac

3409 Laval
Lac-Mégantic P.Q.
G6B 1A5
Tel: 819-583-3023
Fax: 819-583-0890

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Centre
de services scolaire
des Hauts-Cantons

Québec

Ça Vaut le coup
d'agir ensemble !!!



DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 2 décembre 2024 CET-1263

NOM DE L'ÉCOLE : Polyvalente Montignac	ÉCOLE : <input type="checkbox"/> PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE : 18 novembre 2024	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
			941		Chantal Fillion
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			498	443	Patrick St-Jacques

OBJECTIF :

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

Patrick St-Jacques, directeur adjoint à la vie étudiante et Chantal Fillion, directrice, équipe des professionnels : David Talbot, agent de réadaptation, Sasha Mercier, psychoéducatrice, Julie Laplante, psychologue, Chantal Boutin, ADPEC et Émilie Lecompte, TES responsable du local La Source (local de retrait).

NOTRE SITUATION

NOS FORCES :

Un protocole pour contrer l'intimidation a été mis en place depuis treize ans et a été arrimé depuis onze ans avec les obligations de la loi 56. Les statistiques démontrent que ce dernier a un impact réel chez les victimes. Nous avons un outil de monitoring portant sur le « Bien-être à l'école ». Nous travaillons en collaboration avec des partenaires importants tels que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS /Granit, la SQ, Le CALACS, la Bouée, le Seuil de l'Estrie, CJE, etc. Nous bénéficions de la présence d'une policière en milieu scolaire de façon régulière. Nous avons un local pour les arrêts d'agir temporaires et un centre de jour qui offre des séjours à court et à long terme. Les parents du milieu collaborent à différents comités et ateliers de formation. Nous avons un plan de surveillance stratégique et des caméras de surveillance ont été installées (d'autres le seront dans les prochains mois). Nous avons arrimé notre rapport disciplinaire avec les attentes de la loi 56 afin de faciliter la consignation des événements et la transmission des informations. De plus, nous avons créé une application maison afin d'informatiser nos données et ainsi faciliter la gestion. Un groupe d'entraidants travaille en étroite collaboration avec les adultes de l'école pour dénoncer les actes de violence et d'intimidation. Aussi, nous avons aménagé nos salles publiques afin de les rendre plus attrayantes (ajouts de table de babyfoot et de tables de pingpong).

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Poursuivre l'application du code de conduite en conformité avec la Loi 56;
- Informer les parents de l'existence du protocole encadrant la loi 56;
- S'assurer de la mise en œuvre de la procédure disciplinaire en cas de violence et d'intimidation ;
- Poursuivre les ateliers portant sur l'intimidation et la violence et en faire une présentation adaptée à toutes les nouvelles personnes de l'école (adultes et élèves);
- Passation du questionnaire « Bien-être à l'école », et l'analyser à la fin de chaque année scolaire;
- Poursuivre la formation de nos élèves « entraidants » et de certains adultes de l'école sur les problématiques suivantes : la gestion des conflits et la médiation, l'intimidation et la violence (ajout de la violence à caractère sexuel), la violence amoureuse, la prévention du suicide;
- Responsabiliser les élèves face aux comportements de violence et d'intimidation (individuellement ou en atelier de groupe);
- Offrir une présentation de la SQ sur l'utilisation des médias sociaux et des violences qui peuvent s'y rattacher;
- Poursuivre la mise en place de la démarche d'intervention positive avec nos intervenants et l'équipe de proximité de la Santé publique;
- Formation en médiation de conflit et d'intimidation pour le personnel d'intervention première ligne;

- Travailler en étroite collaboration avec les transporteurs scolaires, afin de réduire les incidents en lien avec la violence et intimidation dans les autobus. Les chauffeurs d'autobus reçoivent également des formations à ce sujet.
 - Mettre sur pied une escouade de sensibilisation concernant l'absentéisme scolaire avec nos partenaires (équipe de proximité, maison des jeunes et CJE) qui ira à la rencontre de nos jeunes dans les lieux où ils s'absentent (souvent des lieux où il peut y avoir de la violence).
 - Rencontres avec les parents après le 6^e épisode d'absence pour les sensibiliser à leur rôle concernant la présence de leur enfant en classe (prévention de l'absentéisme et de la violence).
 - Proposition aux parents concernant l'aide qu'ils peuvent avoir pour les soutenir dans leur rôle.
 - Faire connaître la *Loi sur le protecteur national de l'élève* aux élèves (affiches) ainsi qu'à leurs parents (site web de l'école).
-

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (tous les outils sont disponibles sur le site web de l'école).

Impliquer les parents dans les interventions et les suivis lors de manquements en lien avec l'intimidation et la violence.

Aide-mémoire au personnel pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflits.

Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs.

Rencontres avec les parents après le 6^e épisode d'absence pour les sensibiliser à leur rôle concernant la présence de leur enfant en classe (prévention de l'absentéisme et de la violence).

Proposition aux parents des services qu'ils peuvent avoir pour les soutenir dans leur rôle.

- Encadrement disciplinaire et arrêt d'agir en lien avec les manquements et réflexions du jeune face à ses comportements. Rencontre de médiation. Communication avec les parents dans l'objectif de recherche de solutions.
- Application du code de conduite par tout le personnel.
- Support du personnel par l'équipe de psychoéducation face à la démarche d'intervention graduée et concertée en lien avec le modèle de la RAI (réponse à l'intervention).
- Activités de sensibilisation à l'ensemble des élèves de l'école : intimidation, cyberintimidation, homophobie, relations égalitaires.
- Équipe des « entraînants »: écoute active, sensibilisation, interventions directes et médiation.
- Actions concrètes lors du passage primaire/secondaire afin d'agir en prévention.
- Plan d'intervention en situation d'urgence.
- Pratique annuelle de confinement barricadé.
- Les ressources sont bien visibles dans l'agenda des élèves (Tel-jeunes, CIUSSS de l'Estrie – CHUS/granit, Gai-écoute, etc.).
- Actions préventives menées avec la collaboration de la SQ (présence à des lieux stratégiques, interventions préventives ponctuelles, collaboration avec les intervenants scolaires).
- Publication du protocole et des actions concrètes faites à notre école contre la violence et l'intimidation.
- Offre de formation aux parents (ateliers CSS/CIUSSSE), sur l'intervention positive.
- Travailler en étroite collaboration avec les transporteurs scolaires, afin de réduire les incidents en lien avec la violence et l'intimidation dans les autobus en proposant une formation sur l'intervention positive.
- Faire connaître la *Loi sur le protecteur national de l'élève* aux élèves (affiches) ainsi qu'à leurs parents (site web de l'école).
- Formation de tout notre personnel sur les violences (intimidation et violence à caractère sexuel).
- Formation spécifique à tous nos entraîneurs concernant les violences et aussi sur l'intervention positive.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.

Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
 - Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
 - De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
 - Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
 - Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
 - Le suivi qui sera donné aux signalements.
 - Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
-